



COMMUNE de HABAY

**ETABLISSEMENTS CONTENANT des INSTALLATIONS ou ACTIVITES  
CLASSEES en VERTU du DECRET du 11 mars 1999  
relatif au PERMIS UNIQUE**

**☛ A.G.W. 4 juillet 2002 - Annexe X ☚**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Concerne la demande de la **S.A. LAMBIOTTE & CIE**  
Grand Rue, 79, à 6724 – MARBEHAN,

en vue d'obtenir l'extension du PERMIS UNIQUE portant sur la rationalisation des dépôts de stockage, la construction de 2 bâtiments et l'installation de matériel électrique -(dont transformateurs)-, dans ceux-ci, sur les parcelles cadastrées Vème Division, Section D, n°1099 E & 1086 Y21, sises Grand Rue, 79, à 6724 - MARBEHAN.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, à partir du jeudi 3 janvier 2019.

Fonctionnaire Technique : Monsieur Daniel VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 - NAMUR.

Fonctionnaire Délégué : Monsieur Vincent DESQUESNES, Place Didier, 45 à 6700 - ARLON.

Des documents à caractère confidentiel, remis en mains propres au Fonctionnaire Technique, ont été soustraits du dossier par décision des Fonctionnaires technique et délégué.

**DATE d’AFFICHAGE de la demande :** le mardi 18 décembre 2018

**DATE d’OUVERTURE de l’ENQUETE :** le jeudi 3 janvier 2019

**LIEU, DATE et HEURE de CLOTURE de l’ENQUETE :**

Administration communale, le lundi 4 février 2019, à 10 heures.

**Les OBSERVATIONS ECRITES peuvent être adressées à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de HABAY, rue du Châtelet, 2 - 6720 - HABAY-la-NEUVE.**

**Le Bourgmestre,**

porte à la connaissance de la population qu'une **enquête publique** est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable, pendant les heures d'ouverture du service, soit, du **lundi au vendredi, de 9 à 12h. & le mercredi, de 14 à 16h.** ou le **samedi matin, entre 11 et 12h., - sur RENDEZ-VOUS -** pris, au plus tard, 24 heures à l'avance, auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire : Pauline Balfroid -(063/41.01.75)-. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**La Directrice Générale,**

**Florence BRADFER**

A HABAY, le 17 décembre 2018.  
**Le Bourgmestre,**

**Serge BODEUX**

N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 200m à partir des limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !

Administration communale de Habay – rue du Châtelet, n° 2 – 6720 Habay-la-Neuve – 063 / 42 30 42 –  
commune@habay.be – www.habay.be – T.V.A.216.696.317

